



DÉCISION
N°2018-12-09

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES,

Excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Jean-Marc LE RUDULIER.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 17

OBJET : Demande de subvention à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour le Conservatoire à Rayonnement régional de Versailles Grand Parc (sites de Buc, Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay).

LE BUREAU, légalement réuni le 6 décembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en date du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 011 « charges à caractère général » ; nature 6067 « Fournitures scolaires » ; service C2260 « Enseignement artistique service commun » pour les dépenses et chapitre 74 : « Dotations et participations », nature 7478 : « Participations autres organismes » pour les recettes.

La Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) développe un programme d'aide aux parothèques ou bibliothèques musicales des écoles et conservatoires de musique afin de permettre à leurs élèves un accès plus large aux œuvres musicales éditées.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc acquiert pour ses sites de Buc, Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay pour près de 18.000 € de partitions musicales chaque année qui répondent aux critères de recevabilité définis dans le cadre de ce programme.

Le versement de cette subvention est subordonné à une décision du Bureau communautaire.
En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) d'autoriser le Président à solliciter une subvention en fonctionnement auprès de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'année 2019 (année scolaire 2018-2019) ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;
- 3) d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours, au chapitre 74 « Subventions d'exploitation », nature 7478 « participations aux organismes » ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - Madame la Trésorière Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

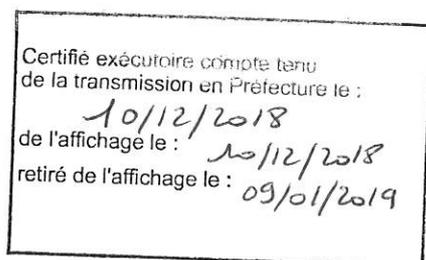
Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le 6 décembre 2018.



Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20181206-2018-12-09CULT-AU

Numéro de l'acte : 2018-12-09CULT
Date de décision : jeudi 6 décembre 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-12-09 portant sur une demande de subvention à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour le Conservatoire à Rayonnement régional de Versailles Grand Parc (sites de Buc, Jouy-en-Josas, Versailles et Viroflay).
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 10/12/2018
Numéro AR : 078-247800584-20181206-2018-12-09CULT-AU
Document principal : 99_AU-Décision n°2018-12-09 Demande de subvention à la SEAM.pdf

Historique :

10/12/18 15:44	En cours de création	
10/12/18 15:45	En préparation	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:45	Reçu	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:45	En cours de transmission	
10/12/18 15:45	Transmis en Préfecture	
10/12/18 15:53	Accusé de réception reçu	

